

NOMBRE DE MEMBRES		
afférents	qui ont pris	
au Conseil Municipal	En exercice	part à la
11	11	Délibération
		08

Séance du 01 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 01 décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Belcastel, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Maire.

Présents: Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Monsieur Jean-Marie BONNEVIALE, Monsieur Daniel BOURDY, Madame Marie-Noëlle DANTAN, Madame Fabienne LANDES, Monsieur Vincent REYNIER, Madame Eliane PARIS, Madame Régine RIGAL, Madame Audrey VIGUE-BOU.

Absents : Monsieur ALQUIER Jean-Pierre, et Madame Hélène BIBAL

Représentés: Madame Fabienne LANDES est représentée par Monsieur Jean-Louis BESSIERE

Date de la Convocation: 18/11/2022

Date d'affichage : 18/11/2022

Madame Fabienne LANDES a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la Délibération:

Location du logement T1-Studio Amandier - DE 2020-054

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de location du logement T1-Studio Amans, La Calade Basse, 12390 BELCASTEL.

Le demandeur souhaiterait louer le bien à compter du 03 décembre 2022 et sollicite un bail pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction et par périodes d'un an, faute de congé préalable.

Le preneur accepterait de payer:

- un loyer mensuel de 300,00 Euros (trois cent Euros), charges non comprises, payable avant le 15ème jour de chaque mois, au SGC de DECAZEVILLE ;

Le loyer sera indexé annuellement, automatiquement et sans préavis, à la date anniversaire du contrat. Pour calculer l'indexation, les parties prendront en compte l'Indice de référence des loyers publié chaque trimestre par l'INSEE. L'indice de base à retenir est le dernier connu à la date de signature du contrat, celui du 3ème trimestre 2022 soit 136.27 publié le 14 octobre 2022 ;

- les frais d'eau, d'électricité, les dépenses éventuelles pour les abonnements et les consommations concernant les contrats de télécommunication (téléphone, télé, internet), la redevance d'assainissement et la taxe d'habitation.

- le dépôt de garantie correspondant à un mois de loyer, soit la somme de 300,00 Euros (trois cents Euros).

Où cet exposé et en ayant délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la location du T1 -Studio Amans à compter de ce 03/12/2022 aux conditions exposées ci-dessus.

Fait et délibéré à BELCASTEL,
Les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme.
Le Maire, Jean-Louis BESSIERE



Acte rendu exécutoire par
- dépôt en Préfecture le:
- publication sur le site internet :

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Location du logement T1-Studio Amandier DE_2022_044

.....
Date de décision: 01/12/2022

Date de réception de l'accusé 02/12/2022

de réception :

.....
Numéro de l'acte : DE_2022_044

Identifiant unique de l'acte : 012-211200241-20221201-DE_2022_044-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .3 .2

Domaine et patrimoine

Locations

données

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 20221202165257.pdf (99_DE-012-211200241-20221201-
DE_2022_044-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : Projet de Bail_03-12-2022.doc (40_AC-012-211200241-20221201-
DE_2022_044-DE-1-1_2.pdf)

Bail

